



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
PÔLE ADMINISTRATIF DES INSTALLATIONS CLASSÉES
COMMUNE DE FÉTERNES ET VINZIER

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE - INSTALLATION CLASSÉE

Le Préfet de la Haute-Savoie communique :

Par arrêté préfectoral n°2015040-0022 en date du 9 février 2015, une enquête publique est prescrite dans les communes de Féternes (siège) et Vinzier pendant 34 jours, **du lundi 2 mars 2015 au samedi 4 avril 2015 inclus**, sur la demande par laquelle Monsieur le Président de la SAS TERRAGR'EAU, dont le siège social est établi au 2 chemin du Génie - 69200 Vénissieux, sollicite au titre des installations classées, l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation et de compostage située sur le territoire des communes de Féternes et Vinzier. Le Préfet de la Haute-Savoie délivrera à l'issue de la procédure réglementaire soit une autorisation assortie du respect de prescriptions soit un refus. Ce projet étant soumis à une étude d'impact, il doit recueillir l'avis de l'autorité environnementale. Cet avis sera joint aux registres d'enquête déposés en mairies de Féternes et Vinzier et consultable sur le site de la préfecture de la Haute-Savoie à l'adresse suivante : www.haute-savoie.gouv.fr ainsi que des informations relatives à l'enquête. Monsieur Eric VAN TROYS, président de la société TERRAGR'EAU est le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées.

ACTIVITES PRINCIPALES DE L'INSTALLATION

3532 : Valorisation de déchets non dangereux non inertes avec une capacité supérieure à 75 tonnes par jour et entraînant une ou plusieurs activités de traitement biologique. Capacité de traitement : 40 6000 t/an sur 260 j soit 156 t/j. Autorisation

2781-2 : Installation de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute à l'exclusion des installations de stations d'épuration urbaines. Méthanisation d'effluents d'élevage et lactosérum : 135 t/j. Méthanisation d'autres déchets non dangereux : 11 t/j soit un total de 146 t/j. Autorisation

2780-2 : Installation de compostage de déchets non dangereux ou de matières végétales, ayant le cas échéant subi une étape de méthanisation. Compostage de 5 500 t/an de digestats solides, 2 400 t/an de déchets verts, 600 t/an de biodéchets et 600 t/an de fientes de volailles soit au total 9 100 t/an sur 260 j/an ou 36 t/j. Autorisation

2716-2 : Installation de transit, de regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719. Volume susceptible d'être présent dans l'installation : 17 426 m³. Autorisation

2171 : Fumier, engrais et supports de culture refermant des matières organiques et n'étant pas l'annexe d'une exploitation agricole. Volume déclaré : 1 200 m³. Déclaration

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairies de Féternes et Vinzier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public, soit : pour la mairie de Féternes : les mardi, vendredi et samedi matin de 8H30 à 11H30 et du lundi au vendredi de 13H30 à 17H00 (sauf les jours fériés) ; pour la mairie de Vinzier : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00. (sauf jours fériés). Il pourra également adresser ses observations par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Féternes (siège) ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr.

M. André BARBET, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire se tiendra à la disposition du public les :

- lundi 2 mars 2015 de 13H30 à 16H30 à la mairie de Féternes – salle « dent d'Oche »,
- samedi 7 mars 2015 de 9H00 à 12H00 à la mairie de Vinzier,
- mercredi 11 mars 2015 de 17H00 à 20H00 à la mairie de Féternes – salle « dent d'Oche »,
- lundi 16 mars 2015 de 17H00 à 20H00 à la mairie de Vinzier,
- vendredi 27 mars 2015 de 14H00 à 17H00 à la mairie de Vinzier,
- samedi 4 avril 2015 de 8H30 à 11H30 à la mairie de Féternes – salle « dent d'Oche », (clôture de l'enquête).

Monsieur Jacky DECOOL est nommé commissaire enquêteur suppléant.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du pôle administratif des installations classées, au 3 rue Paul Guiton à ANNECY (adresse postale : 15 rue Henry Bordeaux – 74998 ANNECY Cédex 9).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique au pôle administratif des installations classées, en mairies de Féternes et Vinzier et publiés sur le site de la Préfecture de la Haute-Savoie.